

CFF

Internet : www.sbb.ch

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Monika Ribar (présidente), Pierre-Alain Urech (vice-président), Fabio Pedrina (représentant du personnel), Edith Graf-Litscher (représentante du personnel), Clara Millard Dereudre, Georg Kasperkowitz, Véronique Gigon, Andreas R. Herzog, Thomas Ahlborg

CEO : Vincent Ducrot

Organe de révision externe : Deloitte, Zurich

Brève appréciation des résultats 2024

Les CFF ont *globalement réalisé* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2024.

La demande en trafic voyageurs a dépassé pour la première fois le niveau d'avant la pandémie de COVID-19. Les CFF ont réussi à améliorer la stabilité et la ponctualité de l'exploitation ferroviaire malgré le nombre élevé de voyageurs et les nombreux chantiers. Dans l'ensemble, l'état de l'infrastructure a été jugé bon à passable. Les situations exceptionnelles telles que la remise en état du tunnel de base du Saint-Gothard ont été bien gérées. Les objectifs en matière de sécurité ont été atteints ; les CFF ont enregistré moins d'accidents en 2024.

Le segment **Trafic marchandises** est toujours confronté aux problèmes qui se sont aggravés ces dernières années. Sur le plan opérationnel, tant le trafic intérieur que le trafic international ont perdu des volumes de transport, et le résultat du secteur a été négatif.

Le résultat annuel des CFF s'établit à 275 millions de francs (2023 : 267 mio CHF). L'amélioration des résultats dans le trafic grandes lignes et pour Infrastructure Énergie, la bonne rentabilité des biens immobiliers ainsi que les optimisations de coûts ont eu un effet positif. Le trafic marchandises a enregistré une perte de 76 millions de francs.

L'endettement net correspondait à 8,2 fois l'EBITDA (2023 : 7,8). Compte tenu de la dette, le résultat opérationnel des CFF avant amortissements n'a pas permis de respecter le plafond défini par le propriétaire (6,5 fois l'EBITDA). Il semble toutefois réaliste de ramener l'endettement sous ce plafond d'ici 2030.

Les objectifs en matière de personnel ont été atteints. Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 583 équivalents plein temps (1,7 %) pour s'établir à 35 569 EPT. La proportion de femmes en général et parmi les cadres en particulier a légèrement augmenté (respectivement de 19,4 % à 19,9 % et de 17,6 % à 18,5 %). Au total, 1468 apprentis ont suivi une formation aux CFF. La satisfaction des collaborateurs a atteint un bon niveau stable de 73 points.

S'agissant des participations et des coopérations, il convient de mentionner entre autres la création de SBB Cargo France (75 %) par SBB Cargo International pour développer sa production propre sur la rive gauche du Rhin ainsi que l'achat de 2,27 % des actions du BLS pour soutenir la coopération dans le trafic voyageurs grandes lignes.

Le Conseil fédéral attend une nouvelle stabilisation de la situation financière des CFF ainsi que de sa filiale du trafic marchandises, CFF Cargo SA.

Chiffres-clés	2024	2023
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (en millions de francs)	11 406	11 424
Bénéfice consolidé (en millions de francs)	275	267
Total du bilan (en millions de francs)	56 412	55 022
Ratio de fonds propres (en %)	22,6	22,6
Effectif (nombre d'EPT)	35 569	34 987

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	73	72
Voyageurs transportés (millions par jour)	1,39	1,32
Ponctualité des trains en trafic voyageurs (en %)	93,2	92,5
Résultat trafic voyageurs – grandes lignes (en millions de francs)	148	117
Résultat trafic voyageurs – régional (en millions de francs)	-17	23
Taux de couverture technique CP (en %)	110,8	107,9
Taux de couverture économique CP (en %)	99,3	97,3

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (en millions de francs) ¹⁾	2661	2733
---	-------------	------

A. Réalisation des objectifs en 2024*

1. Orientation stratégique

Trafic voyageurs : développement de solutions de mobilité attrayantes, sûres, ponctuelles et de qualité ; promotion des transports publics

Durant l'exercice, la demande en trafic voyageurs a continué d'augmenter et a dépassé le niveau de 2019, l'année précédant le début de la pandémie de COVID-19. Au total, 1,39 million de passagers voyageaient en moyenne chaque jour (2023 : 1,32 million). Les CFF ont réussi à maintenir la stabilité de l'exploitation ferroviaire malgré le nombre élevé de voyageurs et les nombreux chantiers. Les pénuries au niveau du personnel des locomotives et du matériel roulant se sont atténuées et l'état des installations d'infrastructure était globalement bon. Les situations exceptionnelles telles que la remise en état du tunnel de base du Saint-Gothard ont été bien gérées. Par rapport à 2023, les prestations de transport dans le trafic voyageurs national ont augmenté : de 2,0 % dans le trafic grandes lignes et de 3,8 % dans le trafic régional. Dans le trafic international, la prestation de transport a diminué de 6,9 %.

* Objectifs stratégiques : www.uevk.admin.ch > Le DETEC > Entreprises liées à la Confédération > Objectifs stratégiques et réalisation

Trafic marchandises en Suisse : prestations rentables dans le service de ligne ; déficits autorisés dans le transport en réseau jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation.

Le segment Trafic marchandises est toujours confronté aux problèmes qui se sont aggravés ces dernières années. Sur le plan opérationnel, tant le trafic intérieur que le trafic international ont perdu des volumes de transport, et le résultat du secteur a été négatif dans l'ensemble (CFF Cargo Suisse -76,0 mio CHF ; CFF Cargo International 3,5 mio CHF). La part du marché national et celle du marché international ont diminué.

Immobilier : développement des gares visant à en faire des centres de prestations de services conviviaux ; participation à l'appréciation de la valeur.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés. Les CFF concentrent davantage le développement des biens immobiliers sur les logements et soutiennent aussi le logement à prix modéré. CFF Immobilier a dégagé une contribution positive au résultat du groupe (avant paiements compensatoires ; 264 mio CHF ; 2023 : 281 mio CHF). Cette légère diminution est due à la baisse des effets uniques liés à la vente de biens immobiliers.

Infrastructure : utilisation efficace des capacités du réseau, maintien durable de l'état du réseau et des installations à un haut niveau qualitatif. Approvisionnement en électricité sûr du système ferroviaire, davantage de capacités de production d'énergie renouvelable.

L'état général des infrastructures est jugé « bon à pas-sable » dans le rapport sur l'état du réseau. Depuis début septembre 2024, le tunnel de base du Saint-Gothard est de nouveau disponible sans restriction pour les trains de voyageurs et de marchandises. Le secteur Infrastructure Réseau, au bénéfice d'une indemnisation, a enregistré un bénéfice de 2 millions de francs (2023 : -23 mio CHF), et Infrastructure Énergie affiche un bénéfice de 115 millions de francs (2023 : 78 mio CHF). Les principales causes en sont l'augmentation des flux d'eau, la baisse des prix du marché de l'énergie ainsi que des effets opérationnels. Durant l'exercice, la capacité de production du courant de traction est restée constante ; le taux d'auto-provisionnement en courant de traction durant le semestre d'hiver a augmenté de 1,0 point de pourcentage pour atteindre 96,4 %.

Pontualité

Dans le trafic voyageurs, 93,2 % de tous les trains sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (2023 : 92,5 %). La stabilité du trafic voyageurs est notamment due à la grande disponibilité du matériel roulant et des installations d'infrastructure. Dans le trafic marchandises, la ponctualité a baissé pour le trafic suisse par wagons complets et pour le transit international, essentiellement en rai-

son de problèmes causés par les CFF eux-mêmes (changement de système informatique, pénurie de personnel et de locomotives) et de la situation compliquée des infrastructures allemandes.

Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de la clientèle est descendue à 77,4 points sur 100 (2023 : 77,9 points), avec une tendance positive pour le trafic voyageurs et négative pour le trafic marchandises.

Sécurité

Durant l'exercice, les CFF ont enregistré moins d'accidents, comme le montre l'indice global prévalant pour définir le niveau de sécurité : 706 accidents professionnels (2023 : 805), 70 accidents de manœuvre (2023 : 78), 2 accidents de train (2023 : 5). Même si le nombre d'accidents professionnels graves a diminué, on en compte 8, dont 2 ont été mortels. Grâce à une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à leur activité à hauteur de 45,9 % par rapport à 2018 (34,3 % avant l'adaptation de la méthode de calcul), les CFF ont dépassé les objectifs qu'ils s'étaient fixés pour 2024 en matière de protection du climat, notamment en réduisant le recours à des fluides frigorigènes en trafic voyageurs et en renonçant à 76 chauffages fossiles. Les objectifs concernant la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et la gestion de la conformité ont été atteints.

2. Objectifs financiers

Financement à moyen terme des investissements grâce au bénéfice du groupe ; amélioration de la productivité.

Malgré un résultat annuel de 275 millions de francs (2023 : 267 mio CHF), la situation financière des CFF reste tendue. Ce résultat annuel est essentiellement dû à l'amélioration des résultats du trafic grandes lignes et d'Infrastructure Énergie, à la poursuite de la bonne rentabilité des biens immobiliers ainsi qu'à des mesures de réduction des coûts et de renforcement de l'efficacité mises en œuvre jusqu'à présent. Le trafic marchandises a enregistré une perte de 76 millions de francs. Sur le bénéfice de CFF Immobilier de 264 millions (2023 : 281 mio CHF), 150 millions de francs ont été versés à Infrastructure à titre de paiements compensatoires et 78 millions pour l'amortissement de prêts liés à l'assainissement de la caisse de pensions.

Réduction progressive de l'endettement net à 6,5 fois l'EBITDA au plus jusqu'à 2030 au plus tard.

Le Conseil fédéral attend une réduction progressive de l'endettement net productif d'intérêts à 6,5 fois l'EBITDA jusqu'à 2030 au plus tard, des dépassements temporaires étant toutefois admis. L'endettement net productif d'intérêts a augmenté de 809 millions pour passer à 12 072 millions de francs, ce qui correspond à 8,2 fois (2023 : 7,8) l'EBITDA de 1,5 milliard de francs, soit une amélioration de 27 millions de francs par rapport à 2023. Compte tenu du maintien d'une charge d'endettement élevée et des investissements élevés, le résultat des CFF n'a pas permis de respecter le plafond défini par le propriétaire. Les CFF sont appelés à mettre en œuvre les mesures d'efficacité et de

réduction des coûts de manière conséquente et ainsi à accroître leur marge de manœuvre entrepreneuriale. En 2025, la Confédération honora l'engagement qu'elle a pris dans le cadre du projet visant à garantir le financement durable des CFF, adopté par les Chambres fédérales en 2024 : elle versera un apport unique en capital de 850 millions de francs pour les pertes engendrées dans le trafic grandes lignes des CFF pendant la pandémie.

3. Objectifs en matière de politique du personnel

Politique du personnel progressiste, socialement responsable ; employeur attrayant ; formation professionnelle de base moderne ; mesures durables de formation et de perfectionnement.

Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 583 équivalents plein temps (1,7 %) pour s'établir à 35 569 EPT. La proportion de femmes en général et parmi les cadres en particulier a légèrement augmenté (respectivement de 19,4 % à 19,9 % et de 17,6 % à 18,5 %). Au total, 1468 apprentis (4,9 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. À l'aide de programmes spécifiques, les CFF encouragent la réinsertion professionnelle et la compétitivité de leurs collaborateurs sur le marché de l'emploi. Ils s'engagent aussi en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Les CFF ne tolèrent ni discrimination, ni harcèlement de nature sexuelle ou personnelle, ni mobbing des collaborateurs, des clients ou des partenaires commerciaux, peu importe la raison (sexe, race, religion, âge, origine, orientation sexuelle, handicaps ou activités politiques/syndicales).

Le principe de l'égalité de traitement s'applique : les collaborateurs ont droit au même salaire pour un travail ou des prestations équivalents. Les CFF analysent périodiquement la structure salariale à l'aide de l'instrument de la Confédération pour l'égalité des salaires (Logib), afin de détecter d'éventuelles inégalités entre hommes et femmes. L'écart de salaire au détriment des femmes était de 0,1 %, bien en dessous du seuil de tolérance de 5 %.

La satisfaction des collaborateurs a atteint un bon niveau stable de 73 points (2023 : 72 points) sur une échelle de 100. La confiance dans la direction du groupe a de nouveau atteint 63 points, soit une valeur relativement faible.

Le taux de couverture de la caisse de pensions CFF est passé durant l'exercice à 110,8 % (2023 : 107,9 %), en raison des mauvais rendements des placements.

4. Coopérations et prises de participation

S'agissant des participations et des coopérations, il convient de mentionner entre autres la création de SBB Cargo France (75 %) par SBB Cargo International pour développer sa production propre sur la rive gauche du Rhin, l'achat de 2,27 % des actions du BLS pour soutenir la coopération dans le trafic voyageurs grandes lignes, ainsi que la transformation par les CFF d'emprunts convertibles existants en fonds propres d'Axon Vibe. Dans le domaine du trafic international des voyageurs, les CFF ont renforcé

leur collaboration avec leurs partenaires ferroviaires en vue de proposer des liaisons supplémentaires.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Deloitte) recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés pour 2024. Il parvient à la conclusion que les comptes consolidés reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

C. Propositions à l'assemblée générale

Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 7 juin 1999 sur les statuts des CFF, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs du 583 équivalents plein temps (1,7 %) pour s'établir à DFF et du DETEC ou par leurs suppléants.

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 1^{er} mai 2025 à Berne. Le conseil d'administration propose

1. d'approuver la fusion des CFF avec Sensetalbahn AG ainsi que le contrat de fusion conclu entre les CFF et Sensetalbahn AG le 3 mars 2025 ;
2. d'approuver le montant maximal de la rémunération globale du conseil d'administration des CFF pour 2026 de 1 176 076 francs (y compris présidente CA), de la présidente du conseil d'administration (présidente CA) des CFF de 305 952 francs ainsi que de la direction du groupe CFF de 6 613 844 francs (y c. CEO) ;
3. de prendre connaissance de l'utilisation des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale en 2023 et 2024 pour l'exercice 2024 à destination du conseil d'administration et de la direction du groupe ;
4. d'approuver le rapport du groupe, les comptes consolidés des CFF et les comptes annuels de CFF SA et de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes consolidés des CFF, les comptes annuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO ;
5. de compenser le bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2024 comme suit : bénéfice annuel 326,5 millions ; bénéfice reporté de l'année précédente 156,7 millions ; affectation à la réserve secteur Infrastructure et tâche systémique pour l'alimentation en courant de traction selon l'art. 67 LCdF -0,3 million ; affectation à la réserve TRV selon l'art. 36 LTV -11,0 millions ; affectation à la réserve facultative provenant des bénéfices - 350,0 millions ; report à compte nouveau 106,1 millions) ;
6. de donner décharge à ses membres et à ceux de la direction du groupe pour l'exercice 2024, clôturé au 31 décembre 2024 ;
7. de nommer Pierre-Alain Urech, Edith Graf-Litscher, Thomas Ahlborg et Andreas Herzog pour un nouveau mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2027. Les

- mandats de Monika Ribar (présidente du conseil d'administration), Georg Kasperkovitz et Clara Millard De-reudre durent encore jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2026. Fabio Pedrina (représentant du personnel) et Véronique Gigon quitteront le conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 1^{er} mai 2025. Il est proposé d'élire Jürg Andreas Hurni (représentant du personnel) et André Wyss pour une durée de mandat de deux ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2027 ;
8. de nommer Deloitte pour une durée d'un an en tant qu'organe de révision externe.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 14 mars 2025, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de CFF SA.